



Aux contribuables de la
susdite municipalité de
Saint-Valérien-de-Milton


AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 7 juin 2010, à 20h00, en la salle du Conseil, au 960 chemin de Milton, à Saint-Valérien-de-Milton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située 1380 rue Principale, lot numéro 3 843 144 du cadastre du Québec.

Cette demande consiste à effectuer un agrandissement à une distance de 2,87 mètres de la ligne avant alors que le règlement d'urbanisme exige une marge de recul avant minimal de 6 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 juin 2010.



Robert Leclerc

Directeur Général et secrétaire-trésorier